

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 juin 2021

Le ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran lance la campagne nationale de sensibilisation et d'information sur la cybersécurité en santé : TOUS CYBERVIGILANTS !

Le mercredi 9 juin, à l'occasion de son discours de clôture du Congrès de SOS Médecins, le ministre des solidarités et de la santé Olivier Véran avait annoncé le lancement de la campagne nationale 2021 de sensibilisation et d'information sur les risques numériques en santé, avec un seul mot d'ordre : **TOUS CYBERVIGILANTS !**

Dans un contexte où la pénétration croissante du numérique en santé va de pair avec une plus grande exposition aux risques numériques, la cybersécurité est une condition de la confiance et de la transformation du système de santé. Les établissements de santé sont en effet des cibles particulièrement visées par les cyberattaques, comme l'illustre l'augmentation des attaques par rançongiciel qui les affectent actuellement (CH de Dax, CH de Villefranche sur Saône, ...), avec comme conséquences la perturbation du fonctionnement des services médicaux. Comme l'a souligné le Président de la

République dans sa présentation de la stratégie nationale pour la cybersécurité le 18 février 2021, le niveau de menace cyber auquel notre pays est confronté nous impose une réaction supplémentaire à la hauteur des enjeux, sous peine d'assister à une désorganisation de notre système de santé.

En cohérence avec la feuille de route stratégique du numérique en santé « Ma santé 2022 », le ministère, en étroite collaboration avec l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et l'ensemble des acteurs de la santé, met en œuvre un plan de renforcement de la cybersécurité des structures de santé. Cette accélération de la stratégie nationale en matière de cybersécurité se traduit ainsi par un investissement de l'Etat, au travers notamment du Ségur de la Santé et de France Relance.

La campagne nationale 2021 de sensibilisation et d'information sur les risques numériques en santé initiée par le ministre des Solidarités et de la Santé doit répondre aux objectifs suivants :

- Encourager la mobilisation de tout l'écosystème de la e-santé, pour faire de la cybersécurité le socle de la transformation numérique.
- Encourager les acteurs à mieux protéger leur outil de travail numérique et les données de santé qu'ils utilisent ; leur donner les bons réflexes en matière d'hygiène numérique et diffuser les bonnes pratiques.
- Contribuer à la prise de conscience du rôle, à la fois individuel et collectif, de tous les professionnels, de santé ou non, en matière de cyber vigilance.
- Améliorer la connaissance des piliers opérationnels de cybersécurité pour le secteur de la santé, organisés autour du CERT Santé.

Elle sera déclinée à trois niveaux :

- **Niveau national** ; le ministère assure le pilotage de la campagne, en coordination avec l'ANSSI et en lien avec les représentants du secteur de la santé (fédérations, conférences, ...).
- **Niveau Territorial** ; les agences régionales de santé déclinent cette campagne sur leurs territoires de santé, jusqu'au niveau des structures de santé.
- **Niveau de la structure de santé** ; chaque structure sensibilise l'ensemble de son personnel et les usagers à la cyber vigilance, aux règles d'hygiène numérique, et aux enjeux de cybersécurité.

Olivier Véran a ainsi déclaré : « *Maintenir la confiance des Français dans leur système de santé entraîne une exigence forte en matière de cyber sécurité et de protection des données personnelles en santé* ».

Les kits de communication à destination des structures de santé sont disponibles sur : touscybervigilants.fr



Contact presse :

Cabinet d'Olivier Véran

Ministère des Solidarités et de la Santé

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)

